

# Aide aux Enfants d'Haiti

Association de loi 1901 à but non lucratif et à caractère Humanitaire  
donnant droit à une réduction d'impôt sur les sommes versées.

Siège social :

Quartier Carcaille 26300 CHATUZANGE LE GOUBET

Tel : 06.71.20.38.65

e.maill : [aide.aux.enfants.haiti@wanadoo.fr](mailto:aide.aux.enfants.haiti@wanadoo.fr)

site internet : [www.aide-aux-enfants-haiti.org](http://www.aide-aux-enfants-haiti.org)

L'association a pour but de soutenir les enfants les plus défavorisés par le biais de la scolarisation grâce au PARRAINAGE !

Avec l'aide de partenaires financiers et de particuliers, nous avons pu réaliser 3 écoles :

Les écoles « **Bresma** » :

l'une à **Port au Prince**, inaugurée en octobre 2006 qui accueille aujourd'hui 200 élèves, l'autre à **Castaches** inaugurée en octobre 2010 qui accueille 220 enfants,

et le **lycée professionnel des Abricots** qui est en attente d'achèvement des travaux avant de pouvoir accueillir les étudiants.

L'association participe également au soutien financier du **lycée National des Abricots** qui accueille environ 300 étudiants.

Pour permettre à l'association de continuer à soutenir ces écoles, nous avons besoin de **dons** mais aussi de **parrains/marraines**, si vous souhaitez nous rejoindre, renvoyez nous le coupon ci-dessous avec vos coordonnées !

Merci de votre soutien !

## Bulletin d'Aide aux Enfants d'Haiti

À compléter et à retourner, accompagné de votre chèque à l'ordre d'Aide aux enfants d'Haiti,  
dans une enveloppe timbrée à l'adresse suivante. A.E.H : Quartier Carcaille 26300 CHATUZANGE LE GOUBET.  
Tél : 06.71.20.38.65

**OUI Je viens en aide aux enfants en soutenant les actions de l'association "Aide aux enfants d'Haiti "**

je profite de ma réduction fiscale de 75 % du montant de mon don, dans la limite de 519 €

**75 % DE RÉDUCTION  
FISCALE**

- Je souhaite faire un don je vous envoie un chèque de ..... euros.
- Je souhaite parrainer un enfant de l'école de Castaches, je verse 20 euros par mois qui seront prélevés sur mon compte.

avec la déduction d'impôt mon parrainage ne me coûtera réellement que 5 euros par mois.

- Je souhaite adhérer à l'association pour l'année 2012., je fais un chèque de 50 euros.

Mes coordonnées :

Vous pouvez déduire de vos impôts **75 % de votre don**, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

**Ainsi, un don de 50 € ne vous coûte réellement que 12,50 €**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

e.mail :

Ville :

@

Je recevrai mon reçu fiscal sous 15 jours, à réception de mon chèque, pour bénéficier de ma réduction d'impôts.

*Si le montant des dons reçus était supérieur aux besoins indiqués dans ce courrier, j'autorise A.E.H à utiliser mon aide là où elle est la plus utile.*